

AMICALE DES ARMÉNIENS DE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Միդի-Պիրենեյս մարզի և Թուլուզի Հայկական Ընկերակցություն

MOTION RELATIVE A LA SITUATION AU HAUT-KARABAGH

L'Amicale des Arméniens de Toulouse Midi-Pyrénées condamne fermement les atrocités commises par l'Azerbaïdjan entre le 2 et le 5 avril 2016, lors de l'invasion aussi furtive qu'éphémère du territoire du Haut-Karabagh. Des actes, qualifiables de crimes de guerre, aussi bien sur des civils que les militaires arméniens, ont eu lieu lors de l'attaque violente et massive des positions karabaghiotes par les troupes azéries et cela sur toute la frontière entre la République du Haut-Karabagh et l'Azerbaïdjan, débouchant sur une guerre éclair de 4 jours !

Le Haut-Karabagh, historiquement territoire arménien devenu enclave arménienne en Azerbaïdjan depuis l'ère stalinienne (1920), s'est autodéterminé en république en 1988, suite à la chute du régime soviétique et la menace pesée alors et avérée par l'Azerbaïdjan sur les ressortissants d'origine arménienne de ce territoire sciemment laissé en déshérence. Une guerre de 6 ans s'en suit avec l'Azerbaïdjan avant un cessez-le-feu conclu en 1994 qui s'est transformé en statu quo jusqu'à ce jour avec des escarmouches quasi-permanentes. Une escalade progressive de la tension sur la frontière, depuis 2 ans a coûté la vie à des dizaines de soldats de l'armée du Haut-Karabagh.

A l'aube du 2 avril 2016, l'Azerbaïdjan a procédé à une attaque violente et massive des positions karabaghiotes, à l'aide d'artilleries lourdes, de chars, de drones de chasse et d'hélicoptères de combat, sur toute la frontière entre la République du Haut-Karabagh et l'Azerbaïdjan, avec deux incursions territoriales, au nord et au sud, débouchant sur une situation de guerre.

Les combats ont été d'une intensité sans précédent depuis la fin du conflit, en 1994, avec un lourd bilan humain, qui s'élève, à ce jour, à plus de 115 tués et de blessés parmi les militaires mais aussi les civils karabaghiotes. Les azéris ont bombardés certaines villes et attaqué le village de Talish, notamment l'école, faisant un mort - un enfant de 12 ans - et deux autres enfants blessés, toujours hospitalisés dans un état jugé grave. Trois personnes âgées ont été assassinés et leurs corps mutilés. Trois soldats capturés par les azéris ont été décapités et la tête de l'un d'entre eux présentée comme un trophée. Des exactions et des actes de barbarie commis par les militaires azéris qualifiables de crime de guerre et dont le régime du Président Ilham Aliév devra répondre face aux instances internationales.

Ces méthodes, que l'on rapproche aujourd'hui de celles de DAESH, sont utilisées par les turcs et les azéris depuis toujours (le génocide de 1915, les massacres de Sumgaït en 1988, de Maragha en 1992...) et démontre, une fois de plus, le sort que réserverait ce régime à cette population dans le cas de son intégration à l'Azerbaïdjan.

Un régime de cessez-le-feu extrêmement précaire est à nouveau établi, depuis le 5 avril, constamment violé par l'Azerbaïdjan avec, tous les jours, de soldats arméniens tués sur le front.

Les arméniens de la Diaspora, partout dans le monde, manifestent depuis, leur réprobation face à cette agression criminelle d'un Etat terroriste (qui recrute des mercenaires de différents de Turquie, Afghanistan, Syrie...) sur une population pacifique ; condamnent cet épisode tragique d'un conflit qui n'a que trop duré, et demandent à ce qu'une solution diplomatique soit trouvée rapidement pour que la région retrouve la Paix et la sérénité.

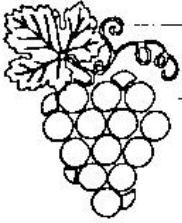
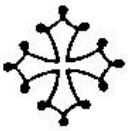
La communauté arménienne de Toulouse et de sa région est solidaire et souhaite sensibiliser ses concitoyens ainsi que ses élus à cette situation qui lui semble intolérable. C'est la raison pour laquelle nous demandons au gouvernement française, ainsi qu'à nos élus et responsables politiques d'agir, chacun en leur pouvoirs et compétences, afin de s'employer à faire :

- Condamner la violation du cessez-le-feu du 1^{er} avril 2016, par l'Azerbaïdjan,
- Reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple karabaghiote et de reconnaître l'indépendance de la République du Haut-Karabagh pour assurer une Paix durable dans cette région.

Motion adressée au Préfet de région, Pascal Mailhos, transmise le 24 avril 2016, au sous-préfet, François Beyries.

Vice-Président
Gérard Karagozian

Président
Stéphane Kojayan



AMICALE DES ARMÉNIENS DE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Միդի-Պիրենեյ մարզի և Թուլուզի Հայկական Ընկերակցություն

ANNEXES

ARMENIE / HAUT-KARABAGH / AZERBAIDJAN *Revue de presse et sites d'informations spécialisées*

- ***L'OSCE doit réintégrer la République du Haut-Karabagh dans les négociations de paix*** (*Le Monde* – 07.04.2016). http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/04/07/l-osce-doit-reintegrer-la-republique-du-haut-karabagh-dans-lesnegociations-de-paix_4897741_3214.html
- ***Après des visites dans le Caucase, compte-rendu optimiste du Groupe de Minsk*** (*Armenews* - 11.04.2016). http://www.armenews.com/article.php3?id_article=124607
- ***La France doit agir pour la paix au Haut-Karabakh*** (*Libération* – 12.04.2016) http://www.liberation.fr/debats/2016/04/12/la-france-doit-agir-pour-la-paix-au-haut-karabakh_1445683
- ***Déclaration de la Commission karabaghiote chargée des disparus, de prisonniers de guerre et des otages*** (*Haut-Karabagh* - 11.04.2016). <http://www.haut-karabagh.com/?p=newsview&newsid=832>
- ***Origines du conflit du Haut-Karabagh.*** <http://www.haut-karabagh.com/?p=181>
- ***Aspects juridiques du conflit.*** <http://www.haut-karabagh.com/?p=184>
- ***20 questions réponses sur la République du Haut-Karabagh.*** www.france-karabagh.fr/faq-karabagh (cf. pages 5 - 8)

www.haut-karabagh.com : **Représentation du Haut-Karabagh en France** ←

Cercle d'Amitié France-Karabagh

Les articles et tribunes relatifs au Haut-Karabagh publiés dans la presse par les membres du Cercle d'Amitié France-Karabagh www.france-karabagh.fr

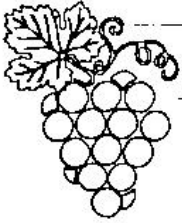
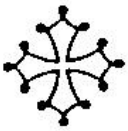
Menace de Bakou sur Bourg-lès-Valence: Marlène Mourier ne cédera pas

Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence et membre du Cercle d'Amitié France-Karabagh

L'état d'Azerbaïdjan a envoyé un huissier à Marlène Mourier ce jeudi après-midi en mairie pour lui délivrer une sommation. L'Azerbaïdjan exige que la commune riveraine de Valence dans la Drôme cesse toute relation avec la ville de Chouchi dans le Haut Karabagh.

C'est un huissier qui a porté la sommation ce jeudi après-midi en mairie de Bourg-lès-Valence dans la Drôme. La république autoproclamée du Haut Karabagh est une zone de l'Azerbaïdjan peuplée d'Arméniens qui réclament son indépendance. **Le maire de la commune riveraine de Valence, Marlène Mourier (Les Républicains) soutient cette volonté d'indépendance du Haut Karabagh.** L'élue a d'ailleurs signé une charte d'amitié entre Bourg-lès-Valence et la ville de Chouchi. C'est visiblement ce qui déplaît à l'Azerbaïdjan : qu'une élue française reconnaisse l'indépendance du Haut Karabagh et l'affiche clairement avec cette charte d'amitié.

source: France-Bleu



AMICALE DES ARMÉNIENS DE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Միդի-Պիրենեյ մարզի և Թուլուզի Հայկական Ընկերակցություն

Cette entrée a été publiée dans [Dans la presse](#) le [22 avril 2016](#) par [Gabriel Coulaud](#).

[L'OSCE doit réintégrer la République du Haut-Karabagh dans les négociations de paix](#)

Ce 7 avril, le journal *Le Monde* a publié une tribune d'opinions où 25 élus de la République se prononcent sans ambages pour la reconnaissance internationale du Haut-Karabagh et pour sa réintégration dans le processus de négociations le concernant au premier chef.

Voilà maintenant six jours que le Caucase du Sud s'est à nouveau embrasé. Conforté par l'indifférence internationale, l'Azerbaïdjan sous la férule d'Ilham Aliev a tenté de reprendre par la force son ancienne colonie, la République du Haut-Karabagh. Cette offensive meurtrière de part et d'autre vient provisoirement de se conclure par un cessez-le-feu précaire. A l'heure où le groupe de Minsk de l'OSCE (co-présidé par la France, la Russie et les Etats-Unis) a réuni dans l'urgence les belligérants, il faut constater que cette attaque n'aura servi à rien ni à personne, puisque le rapport de force et la ligne de front restent inchangés.

Il n'en reste pas moins qu'à nouveau, des civils karabaghiotes ont payé de leur vie les pulsions revanchardes du despote de Bakou : villes délibérément ciblées par des bombardements, enfants tués dans la cour de leur école, civils mutilés et assassinés par des commandos infiltrés spécialement à cette occasion.

Il n'en reste pas moins aussi que cette nouvelle agression est porteuse de leçons. Qui oserait encore demander aux Karabaghiotes d'intégrer le giron d'un régime qui ne souhaite que leur anéantissement physique ? Pour les Karabaghiotes, l'indépendance et l'établissement de la République n'ont jamais été des fins en soi mais un moyen ; le moyen de vivre en paix et en sécurité, le moyen de construire un Etat démocratique respectueux de ses citoyens, ouvert sur le monde et tourné vers l'avenir.

La suite sur [Le Monde.fr](#)

Cette entrée a été publiée dans [Dans la presse](#) le [9 avril 2016](#) par [Gabriel Coulaud](#).

[Valérie Boyer \(LR\) : « Il faut désormais reconnaître le Haut-Karabagh »](#)

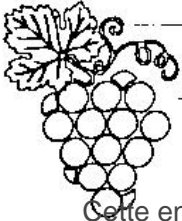
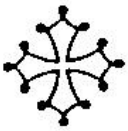
Valérie Boyer plaide pour la reconnaissance pleine et entière de la République du Haut-Karabagh

Tribune libre. Valérie Boyer est député – Les Républicains – des Bouches-du-Rhône. Faisant valoir que « *le Haut-Karabagh est de facto indépendant* », elle plaide pour reconnaître officiellement cette république autoproclamée de Transcaucasie.

Dans la nuit du premier au deux avril, l'Azerbaïdjan a lancé une vaste offensive militaire contre la République du Haut-Karabagh. Cette attaque irrationnelle s'est produite alors que la veille même, le président Ilham Aliev donnait, à Washington, de fallacieux gages de bonne volonté à John Kerry, le Secrétaire d'Etat américain.

Pour la première fois depuis le cessez-le-feu de 1994, l'attaque de l'Azerbaïdjan a mobilisé des chars d'assauts, des hélicoptères de combats, des drones et même des missiles Grad qui ont visé les villes du Haut-Karabagh et fait des victimes parmi les civils, notamment des enfants. L'agression a été contenue et même repoussée de sorte que le dictateur de Bakou a accepté le principe d'un cessez-le-feu qui tranche avec ses déclarations martiales précédente et qui sonne comme un aveu de défaite. Avec plus de 200 morts, une vingtaine de chars détruits et un gain territorial nul, cette offensive inepte aura en effet surtout montré la faiblesse militaire de l'Azerbaïdjan.

La suite sur [Valeurs Actuelles](#)



AMICALE DES ARMÉNIENS DE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Միդի-Պիրենեյս մարզի և Թուլուզի Հայկական Ընկերակցություն

Cette entrée a été publiée dans [Dans la presse](#) le [6 avril 2016](#) par [Gabriel Coulaud](#).

[Haut-Karabagh: le Cercle d'Amitié France-Karabagh réclame des sanctions](#)

source: [La Chaîne Parlementaire \(LCP\)](#)

François Rochebloine, député UDI et président du cercle d'amitié France-Karabakh, a appelé dimanche à des sanctions internationales contre l'Azerbaïdjan, après les affrontements au Nagorny-Karabakh, les plus meurtriers depuis la fin de la guerre en 1994.

Jugeant que « les actions offensives menées par Bakou constituent une violation du cessez-le-feu d'une gravité inédite », y compris avec des victimes civiles, cet élu centriste a exprimé, dans un communiqué, la « légitime colère » du cercle d'amitié, son soutien aux autorités du Haut-Karabakh et son « soulagement que les mesures défensives aient efficacement permis de stopper net ces attaques ».

La suite sur [La Chaîne Parlementaire \(LCP\)](#)
cette information AFP a également été reprise par [Le Parisien](#)

Cette entrée a été publiée dans [Dans la presse](#) le [4 avril 2016](#) par [Gabriel Coulaud](#).

[Haut Karabagh : Patrick Labaune et Marlène Mourier s'engagent](#)

C'est un communiqué plein d'émotion qui a été publié par Marlène Mourier qui précise notamment : « C'est avec indignation et consternation que j'apprends l'offensive militaire de l'Azerbaïdjan à l'encontre de la population civile arménienne du Haut Karabagh et son armée.

J'ai une pensée particulière pour tous les enfants, pour tous les habitants du Haut-Karabagh, et plus particulièrement pour ceux de la ville de Chouchi avec laquelle nous avons signé une charte d'amitié et avec laquelle nous allons continuer de mettre en place des programmes de développement. Ceux qui croient que les bombardements nous intimident se trompent. Les murs détruits, nous aiderons la population karabaghiote à les relever !

[La suite sur exprimeo.fr](#)

Cette entrée a été publiée dans [Dans la presse](#) le [3 avril 2016](#) par [Gabriel Coulaud](#).

[Réaction de Nicolas Daragon aux violations du cessez-le-feu par l'Azerbaïdjan](#)

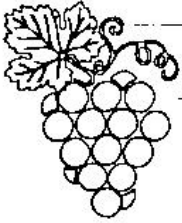
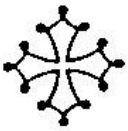
Nicolas Daragon, Maire de Valence

Je suis inquiet de la situation actuelle au Haut-Karabagh suite aux attaques de l'Azerbaïdjan de ces dernières heures visant des postes militaires de l'armée arménienne.

Je condamne fermement ces opérations qui viennent raviver le feu des tensions dans cette partie du Caucase. Très préoccupé et ému pour le peuple de cette région, avec lequel nous avons des liens si forts depuis notre visite en 2015 lors de laquelle nous avons reçu un accueil fraternel et découvert un patriotisme solide et un si grand amour de la francophonie.

Le peuple de l'Artsakh est un peuple courageux et valeureux je lui adresse tout mon soutien dans cette épreuve en espérant que les armes vont se taire très vite.

Aux familles endeuillées j'adresse mes condoléances et à l'Etat du Haut Karabagh mon soutien sans faille



AMICALE DES ARMÉNIENS DE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Միդի-Պիրենեյս մարզի և Թուլուզի Հայկական Ընկերակցություն

20 questions, 20 réponses sur la République du Haut-Karabagh

www.france-karabagh.fr/faq-karabagh

1. Qu'est ce que le Haut-Karabagh ?

Le Haut-Karabagh, est une [république autodéterminée](#) située au Sud-Caucase. Elle a déclaré son indépendance le [2 septembre 1991](#); celle-ci n'est à ce jour pas reconnue par la communauté internationale.

M. Bako Sahakian est le troisième Président de la République du Haut-Karabagh, élu au suffrage universel direct en 2007 et réélu en 2012.

La superficie du pays est d'environ 11 500 km² et sa population s'élève à 148 100 habitants. Sa capitale est [Stepanakert](#).

2. Quelle est la situation du Haut-Karabagh?

Pendant la [période soviétique](#), ce territoire historiquement peuplé d'Arméniens est autoritairement intégré à la [République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan](#) en tant qu'[administration autonome du Haut-Karabagh](#) en dépit de la volonté de sa population et des demandes réitérées de rattachement à l'Arménie.

Depuis la fin de l'URSS, le Haut-Karabagh lutte pour la reconnaissance de son indépendance au nom du droit des peuples à l'autodétermination. Une situation géopolitique complexe qui résulte du conflit ouvert imposé par le gouvernement azerbaïdjanais à la population et aux autorités du Haut-Karabagh à propos de son propre statut.

D'un point de vue militaire, le conflit est terminé depuis 1994. Il s'est soldé par une victoire militaire du Haut-Karabagh mais la question de son statut n'est pas définitivement résolue sur le plan politique.

3. Pourquoi le Haut-Karabagh souhaite-t-il s'affranchir de l'Azerbaïdjan ?

Parce que son intégrité politique s'est d'expérience avérée la seule garante de la sécurité physique et de l'identité culturelle de sa population. Dès son rattachement à l'Azerbaïdjan, la population du Haut-Karabagh a régulièrement subi des discriminations ethniques conduisant à sa diminution progressive, à l'instar d'une région voisine, le Nakhitchevan, qui – placée dans le même cas – a vu sa population arménienne passer de 90% à 0%.

De plus, les pogroms de Soumgaït, Mingechaour, Kirovabad et Bakou ont constitué la seule réponse du pouvoir aux revendications socioculturelles de la population arménienne. La population arménienne d'Azerbaïdjan a dû alors fuir pour se mettre à l'abri. Organisant sa résistance, la population du Haut-Karabagh s'est séparée de l'Azerbaïdjan pour pouvoir continuer à exister et à vivre en paix.

4. De quand date cette aspiration ?

Cette aspiration remonte à 1923, au moment où les autorités soviétiques dirigées par Staline ont placé le Haut-Karabagh sous la juridiction de la république soviétique d'Azerbaïdjan. Étouffée sous le régime totalitaire de l'ex-URSS, la demande de réunification de la région arménienne du Karabagh à la république d'Arménie a été d'autant plus relancée sous Gorbatchev en 1988, que la population du Haut-Karabagh avait pu expérimenter pendant 65 ans la politique discriminatoire de l'Azerbaïdjan à son égard.

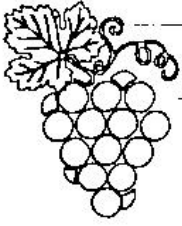
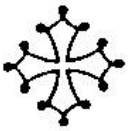
5. Pourquoi l'Arménie est-elle impliquée dans la situation du Haut-Karabagh?

Suite au premier pogrom, qui a eu lieu à Soumgaït en 1988, et devant l'inaction des autorités soviétiques et leur incapacité à assurer la sécurité des populations arméniennes menacées par les autorités azerbaïdjanaises, la république d'Arménie s'est engagée en soutenant la revendication d'indépendance pour garantir la sécurité de cette population.

6. Pourquoi le Haut-Karabagh ne réclame-t-il plus son rattachement à l'Arménie?

La région autonome du Haut-Karabagh a entamé son processus de sécession de l'URSS en même temps que l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Dans les conditions de la législation soviétique alors en vigueur, le Haut-Karabagh a effectivement demandé son rattachement à l'Arménie mais cette demande a été rejetée par Moscou. Soucieux de légalité, le Haut-Karabagh s'est alors déclaré indépendant sur la base de la loi de l'URSS du 3 avril 1990 « relative aux procédures de règlement des problèmes en cas de sécession d'une République soviétique de l'URSS ».

Mais, après la disparition de l'URSS, seuls l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont été reconnus comme États indépendants par la communauté internationale. Bien que parfaitement légal donc, le processus d'indépendance du Haut-Karabagh n'est pas terminé, puisque ce pays ne bénéficie pas encore de la reconnaissance internationale. C'est pourquoi le pays continue de privilégier la reconnaissance de son droit à un Etat indépendant, toujours dans le but de protéger sa population en s'appuyant sur la charte des Nations Unies.



AMICALE DES ARMÉNIENS DE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Միդի-Պիրենեյ մարզի և Թուլուզի Հայկական Ընկերակցություն

7. Pour la communauté internationale, quelles sont les parties au conflit ?

Lors de la première rencontre additionnelle du Conseil de la CSCE, actuellement OSCE, à Helsinki, le 24 mars 1992, il a été décidé d'organiser une conférence sur la question du Haut-Karabagh à Minsk, à laquelle, outre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ont été invités les « représentants élus du Haut-Karabagh ». Ainsi, les parties au conflit sont, pour la Communauté internationale, l'Arménie, le Haut-Karabagh et l'Azerbaïdjan. D'ailleurs, dans les documents de conclusions du sommet de Budapest de 1994, le Haut-Karabagh a été reconnu partie au conflit en tant qu'une des parties signataires de l'accord du cessez-le-feu en mai 1994.

8. Quels sont les signataires du cessez-le-feu ?

L'accord de cessez-le-feu, qui a été négocié sous l'égide de la Russie, a été signé en 1994 par les autorités militaires des 3 parties: les ministres de la Défense d'Azerbaïdjan, d'Arménie et le commandant en chef de l'armée du Haut-Karabagh. Il a été suivi quelques mois plus tard, en février 1995, par un autre accord portant sur une gestion de ces trois parties au conflit visant à la consolidation du cessez-le-feu. Ce nouvel accord a été signé par les présidents azerbaïdjanais, arménien et par le président du Parlement du Haut-Karabagh. Ces deux documents officiels sont les seuls signés à ce jour par la totalité des parties au conflit. Ils reconnaissent explicitement que le Haut-Karabagh est une partie pleine et entière au conflit et à sa résolution.

9. Quelle est la procédure de négociations pour la résolution du conflit ?

Depuis 1992, l'OSCE est l'instance internationale qui accueille les négociations, sous la forme d'un groupe de Minsk, composé de 11 États y compris l'Arménie, l'Azerbaïdjan auxquels s'ajoutent « des représentants élus du Haut-Karabagh ». Ce groupe organise des rencontres au niveau des Présidents et des ministres des Affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan ainsi que des visites à Erevan, Bakou et Stepanakert.

En 1997, afin de rendre les procédures de médiation plus efficaces, ce groupe trop large a mandaté 3 États permanents : la France, la Russie et les États-Unis, pour assurer la coprésidence de ce groupe et pour se charger de la médiation dans le conflit. Ce Groupe de Minsk est la seule instance mandatée par toutes les parties.

10. Quels sont les principes fondamentaux des négociations ?

Les principes fondamentaux relèvent tout trois du Droit international. Le premier, réaffirmé en 1994 et en 1995, est l'engagement de ne recourir ni à la force armée, ni à la menace de son emploi. Les deux autres principes symétriques, rappelés dans la déclaration commune de Moscou en 2008, sont le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'intégrité territoriale des États.

11. Sur quels points portent les négociations sur la résolution du conflit ?

Outre ces trois grands principes (non recours à la force, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et intégrité territoriale) sur lesquels reposent les négociations, les négociateurs ont proposé un certain nombre de points-clés. Il s'agit en particulier de la question du futur statut du Haut-Karabagh, d'une liaison entre l'Arménie et le Haut-Karabagh, du droit au retour des réfugiés et des déplacés internes, du sort des territoires adjacents à la région du Haut-Karabagh, du déploiement des forces d'interposition etc. En 2009, les Présidents français, américain et russe, ont conjointement affirmé qu'un accord global sur ces principes indissociables (principes de Madrid) constituerait la base d'un règlement du conflit.

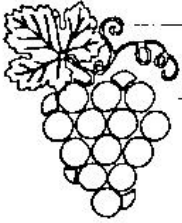
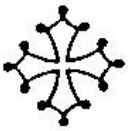
12. Quelles sont les avancées du processus de négociations ?

L'avancée la plus tangible est le maintien du cessez-le-feu. Cependant, cette avancée pourrait être bien plus significative :

1. En assurant la participation pleine de la République du Haut-Karabagh à toutes les étapes du règlement. Aujourd'hui, l'absence de l'une des parties principales à la table des négociations, due au fait que l'Azerbaïdjan n'accepte de négocier qu'avec l'Arménie, rend difficile tout progrès réel,
2. En renonçant à la violence et aux provocations militaires en tant que moyen de pression, c'est-à-dire en assurant l'irréversibilité du processus de la paix et en excluant la possibilité de la reprise de la guerre,
3. En accueillant favorablement toute mesure visant à restaurer la confiance entre les parties.

13. Pourquoi les négociations se poursuivent-elles entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ?

Face à l'opposition de l'Azerbaïdjan à la participation du Haut-Karabagh aux négociations et au risque de rupture du dialogue qui s'ensuivait, l'Arménie est devenue en 1998, la seule partie représentant le Haut-Karabagh dans les discussions. En signe de bonne volonté, celui-ci a accepté cette solution provisoire tout en continuant à demander l'instauration d'un dialogue direct avec l'Azerbaïdjan.



AMICALE DES ARMÉNIENS DE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Միդի-Պիրենեյ մարզի և Թուլուզի Հայկական Ընկերակցություն

14. Y'a-t-il une dimension territoriale au conflit du Haut-Karabagh ?

A l'issue de la guerre enclenchée par l'Azerbaïdjan, un certain nombre de modifications territoriales ont eu lieu. Les forces armées de l'Azerbaïdjan occupent la région de Chahoumian ainsi qu'une partie des régions de Martouni et Martakert. Les régions de Kelbadjar, Latchine, Djebraïl, Koubatlou, Zanguelan et une partie des régions d'Aghdam et de Fizuli sont passées sous le contrôle du Haut-Karabagh.

Aujourd'hui, la question territoriale doit donc être considérée dans le contexte de la perspective non négociable d'assurer la sécurité totale de tous les peuples de la région et avant tout du peuple karabaghiote dont la situation est la plus menacée.

15. Que sont devenues les populations civiles qui habitaient ces régions avant la guerre ?

Le conflit a conduit près d'un million de personnes à devenir des réfugiés, dont 600 000 Azéris et plus de 400 000 Arméniens. Ces réfugiés et ces personnes déplacés vivent des situations différentes :

Actuellement, les personnes les plus précaires sont les réfugiés et les déplacés internes ayant reçu un asile au Haut-Karabagh. En raison de l'intransigeance de l'Azerbaïdjan qui continue de violer leurs droits fondamentaux, ils sont privés d'aide internationale et ne peuvent compter que sur les ressources limitées de la République du Haut-Karabagh. Sécuriser le sort de ces populations de réfugiés karabaghiotes et compenser le préjudice qu'elles ont subi constitue donc la priorité en matière d'aide humanitaire et de restauration de la confiance.

16. Quelles sont les ressources économiques du Haut-Karabagh ?

Depuis le cessez-le-feu, le Haut-Karabagh redresse progressivement sa situation économique : le PIB est passé de 30 millions de dollars en 1996 à 309 millions en 2013. Entre 2005 et 2013, ses résultats macroéconomiques ont été excellents, avec un taux de croissance moyen annuel de 10%.

Le Haut-Karabagh mise en particulier sur son agriculture, sur l'exploitation de ses ressources minières (or, cuivre, molybdène et charbon), sur le développement des énergies renouvelables et sur le tourisme culturel et éco-responsable. En outre, le Haut-Karabagh dispose d'importantes ressources aquifères, potentiel important dans une région menacée de désertification. Le gouvernement favorise l'initiative économique privée par l'accès simplifié au microcrédit.

17. Où en est le Haut-Karabagh dans la construction de son Etat ?

La République du Haut-Karabagh réunit toutes les caractéristiques juridiques d'un État mais pâtit politiquement d'une absence de reconnaissance internationale. Le Haut-Karabagh est un territoire avec des représentants élus au suffrage universel, une population permanente qui en date du 1er janvier 2014 est de 148 100 habitants; une Constitution, adoptée par voie de référendum en 2006, des institutions exécutive, législative et judiciaire séparées; une armée lui permettant d'assurer la sécurité de son territoire et de sa population, sans compter des symboles étatiques comme un drapeau, des armoiries et un hymne.

La République du Haut-Karabagh a par ailleurs choisi de se développer dans le respect des principes et des valeurs démocratiques en organisant régulièrement des élections : depuis le référendum sur l'indépendance en 1991, le pays a connu cinq élections présidentielles, autant d'élections législatives et plusieurs élections locales libres et concurrentielles, au suffrage universel direct. Les élections font aujourd'hui la partie intégrante du système politique de la République du Haut-Karabagh elles constituent l'élément primordial de la construction de l'État de droit indépendant voulu par la Constitution.

18. Comment le Haut-Karabagh établit-il des relations extérieures ? Quels sont ses acquis en matière de coopération extérieure ?

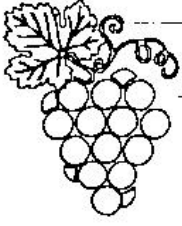
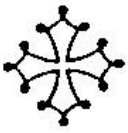
Le Haut-Karabagh a déjà établi une demi-douzaine de représentations extérieures : en France, aux Etats-Unis & Canada, en Russie, en Arménie, en Allemagne, au Liban, en Australie. Ces représentations travaillent avec les institutions politiques de ces pays. Le Parlement lituanien a même institué un groupe d'amitié interparlementaire avec le Haut-Karabagh et des parlementaires et autres élus français ont créé un cercle d'amitié de la République du Haut-Karabagh. En 2014, un groupe d'amitié informel a également mis en place avec des membres du Parlement européen.

Enfin, plusieurs Etats des Etats-Unis et d'Australie ont voté des résolutions de soutien au droit à l'indépendance du peuple du Haut-Karabagh.

Dans l'attente d'une reconnaissance politique internationale qui normaliserait sa situation, le Haut-Karabagh attend beaucoup de ces relations qui se traduisent parfois par des coopérations décentralisées. Divers communes karabaghiotes ont ainsi signé des Chartes d'Amitié avec des communes d'autres pays, Les Pennes-Mirabeau, Vienne, Bourg-lès-Valence, Bouc-Bel-Air, Valence et Sarcelles en France, Highland, Montebello, Los Angeles, Pico Rivera aux Etats-Unis. Ces Chartes offrent des possibilités de projets de développements économiques, culturels, sportifs ou éducatifs.

19. En quoi la résolution du conflit du Haut-Karabagh détermine-t-elle la sécurité et la stabilité du Caucase du Sud ?

Ce conflit est le verrou principal qui empêche la normalisation de la situation dans le Caucase du Sud : de sa résolution dépendent l'établissement de relations de bon voisinage, le développement économique et la prospérité régionale.



AMICALE DES ARMÉNIENS DE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Միդի-Պիրենեյս մարզի և Թուլուզի Հայկական Ընկերակցություն

Cette résolution conditionne donc les objectifs globaux de stabilité, de sécurité et de prospérité voulus par l'Union européenne. Elle bénéficierait également aux autres acteurs régionaux – Iran, Turquie – mais aussi aux autres grands partenaires internationaux tels que la Russie et les Etats-Unis.

20. Quelles conséquences pourrait avoir le processus de reconnaissance internationale de la République du Haut-Karabagh ?

La mise en œuvre d'une solution négociée repose sur l'établissement de compromis. Le Haut-Karabagh a pour sa part indiqué qu'il était prêt à certains compromis tant que ne sont pas mis en péril la sécurité physique du peuple karabaghiote et son droit à un État indépendant, qui n'est que la condition de cette sécurité.

En réalité, ce problème de sécurité résulte de la politique explicitement anti-arménienne du régime azerbaïdjanais et de son déficit démocratique. Une solution négociée sera possible lorsque le droit à l'existence de la population du Haut-Karabagh sera reconnu par l'Azerbaïdjan, ce qui suppose préalablement l'établissement d'un État démocratique dans ce pays. Inversement, la prolongation du conflit est un moyen pour un régime non démocratique comme celui de l'Azerbaïdjan de se maintenir en opprimant sa propre population et, au besoin, en accusant les forces vives azéries de « collusion avec l'ennemi ».

La reconnaissance internationale de la République du Haut-Karabagh aurait donc deux conséquences principales : celle de permettre des négociations de paix sur des bases plus saines en clarifiant leurs possible issues et celles de contraindre le régime de Bakou à s'engager sur la voie de la démocratie en lui ôtant le prétexte du Haut-Karabagh comme moyen d'oppression de la société azerbaïdjanaise.

*

*

*

Contacts presse :

Stéphane Kojayan : 06.80.42.39.59 - stephane.kojayan@hotmail.fr

Gérard Karagozian : 06.86.38.28.65 - gerard.karagozian@gmail.com

Amicale des Arméniens de Toulouse - Midi-Pyrénées

Créée à Toulouse en 1965... plus de 50 ans que nous poursuivons les missions suivantes :

Perpétuer la culture et les traditions arméniennes et soutenir les nouveaux arrivants,

*célébration de la liturgie arménienne – commémoration du génocide des arméniens –
organisation de cours de langue arménienne et d'une fête champêtre annuelle (Dachta'hantess)*

Diffuser la culture arménienne auprès de nos concitoyens

*organisation d'expositions, conférences, projection de films, concerts, participation à la vie associative toulousaine
(Forum des Langues FITE-Eclairs de scènes...), informations et renseignement du public.*

Soutenir la jeune République d'Arménie sur le plan humanitaire et socioculturel

*organisation d'un concert pour l'enfance défavorisée d'Arménie et de Toulouse
participation à un Phonéthon annuel pour soutenir la reconstruction et le développement de l'Arménie et du Haut-Karabagh,
accueil d'étudiants de l'Université Française en Arménie en stage à Toulouse*

Pour plus d'informations consultez notre site internet et contactez nous :

Centre Culturel Franco-Arménien - Ecole Manoug & Rose Sémerdjian

Cours de langue et de danses arméniennes - Bibliothèque

15, Avenue des Ecoles Jules Julien - 31400 TOULOUSE

☎ 05.61.57.32.40 - www.guiank.org – amicale.guiank@gmail.com (infos activités + liens utiles)